

## I N T R O D U C T I O N

Les 2 et 3 mai 1978, nous avons pu assister à Genève, dans les locaux du B.I.T. à une conférence internationale sur le travail temporaire dans la société moderne. Elle était organisée par l'Institut International de Travail Temporaire (1). De nombreux spécialistes, juristes ou économistes y participaient et les rangs des congressistes comptaient essentiellement des responsables d'agences d'intérim ; de multiples nationalités étaient représentées.

Le lieu était idéal pour tenter d'appréhender l'idéologie qui sous-tend, non seulement en France, mais également dans les autres pays européens, au Japon et aux Etats-Unis, le développement du travail temporaire. Or les exposés aussi bien que les conversations entre congressistes faisaient apparaître ce type de travail comme une nécessité économique ; lorsqu'il n'est pas officiellement reconnu, il se manifeste sous des formes camouflées. Il s'agit donc avant tout de l'organiser, de le réglementer et de le moraliser. La profession, à travers ses représentants, faisait de multiples efforts pour transférer sur l'intérim sauvage et les petites entreprises "peu sérieuses" et à durée éphémère, les reproches qui lui étaient adressés.

L'atmosphère ainsi dégagée contribuait à nous mettre mal à l'aise, car nous voyions se développer, sous nos yeux, le processus idéologique habituel qui amène un groupe à se faire reconnaître, en voilant, même en toute bonne conscience, soit par transfert, soit par l'usage d'expressions telles que "nécessité économique", une part importante de la réalité. Nous ne voulons pas ainsi déprécier la qualité des exposés qui ne manquaient pas d'intérêt, ni suspecter systématiquement la bonne foi des responsables d'agences qui n'étaient pas insensibles à certains problèmes humains. Mais nous pensons que le non-dit le plus souvent sous-jacent aux analyses ou aux prises de position, doit être critiqué pour une meilleure compréhension du travail temporaire et un choix mieux assuré des mesures à prendre. Il nous faut donc essayer de soulever quelque peu le voile et tenter de voir ce qui se cache sous l'expression

(1) Cette Conférence avait été préparée par un travail préliminaire extrêmement important, réalisé par des professeurs de nombreuses nationalités et publié en deux volumes correspondant à la partie juridique et à l'étude socio-économique. La référence est la suivante : International Institute For Temporary Work, W. ALBEDA, R. BLANPAIN, G.M.J. VELDKAMP, Temporary Work in Modern Society, a comparative study, Kluwer, The Netherlands, 1978.

"nécessité économique". La description du phénomène, sans cesse reprise, est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. Les théorisations qui cherchent à mettre en relief une cohérence, soit à partir des besoins non critiqués, soit à partir d'un modèle préétabli, engendrent également la suspicion. Les uns et les autres ont tendance à se poser une question simple et pourtant fondamentale : "Qu'est-ce qui fait apparaître le travail temporaire comme une nécessité ?".

Cette question que nous faisons nôtre se sépare pas l'aspect subjectif (apparaître) de l'aspect objectif (la réalité du phénomène, sa cohérence et sa nécessité). Elle essaie de les tenir ensemble, pour permettre de débarrasser les prises de position à priori, qui troublent notre regard et déterminent non seulement nos comportements mais aussi notre manière d'appréhender la réalité des faits, car un fait, fût-il nécessaire, est ce qu'il est sans cesser d'être ce que nous le faisons.

Après une partie préliminaire abordant la problématique, les questions de méthode, les données historiques et juridiques, nous analyserons, sur un espace géographique limité, le phénomène intérimaire et vérifierons un certain nombre d'hypothèses, qu'une telle analyse aura permis de dégager. Au terme, sous une forme théorique, nous espérons pouvoir apporter quelques lumières nouvelles, pour mieux situer le travail temporaire dans son ensemble et en esquisser une interprétation quelque peu globale.

---